

# CENTENAIRE

DU

## COMITÉ INTERNATIONAL

### DE LA CROIX-ROUGE

*Le 17 février 1863 se réunissait à Genève la Commission de cinq membres désignés quelques jours auparavant par la Société genevoise d'utilité publique pour étudier les conclusions de l'ouvrage récemment paru, Un Souvenir de Solferino. Le Comité international de la Croix-Rouge — car la Commission allait bientôt prendre ce nom — était né.*

*C'est dans sa séance du 9 février 1863 que la Société d'utilité publique avait pris une décision dont elle ne pouvait imaginer la portée historique<sup>1</sup>.*

*Pour savoir comment la question, discutée parmi d'autres, fut présentée aux membres de la Société, il n'est que de se reporter au procès-verbal de la dite Société qui contenait ce qui suit:*

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.*

*« Présidence de M. Gustave Moynier, au Casino, à Genève.*

*Une vingtaine de membres sont présents, entre autres MM. Appia, Bouvier, Bungener, De Lor, Dufour, Dunant, Lavit, Le Cointe, Lutscher, Maunoir, Moynier, Paris, Ramu, Rimond, etc.*

*M. le Président attire l'attention de l'assemblée sur l'idée de créer des corps d'infirmiers volontaires pour les armées en campagne, idée recommandée par M. H. Dunant dans son livre récent intitulé: Un souvenir de Solférino. Il aimerait que la Société consultât, sur l'opportunité de semblables institutions, le « Congrès international de bienfaisance » qui doit se réunir dans quelques mois à Berlin, et que ce Congrès lui-même examinât la convenance d'une conférence des gouvernements pour le même objet.*

*Le Général Dufour, considérant qu'il s'agirait là d'une grande entreprise, dont l'exécution serait très difficile, approuve beaucoup la proposition de consulter le congrès projeté, lequel doit faire suite à ceux de Bruxelles (1856), Francfort (1857) et Londres (1862), où notre Société s'était fait représenter.*

*M. Ramu exprime la crainte qu'une organisation établie pour secourir les blessés n'enlève l'énergie à l'élan des populations.*

*M. le Dr Maunoir rappelle que le service des ambulances officielles a toujours été insuffisant, et croit qu'on pourrait l'améliorer par l'adjonction de volontaires.*

*M. Lutscher estime que l'appui du Congrès de Berlin serait utile pour favoriser la formation de sociétés de secours.*

*M. le Dr Appia, qui a l'expérience de la guerre, ne doute pas que des infirmiers volontaires ne soient précieux, non seulement après les grandes batailles, mais pendant toute la durée d'une campagne.*

*La proposition du Président est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.*

*Le soin d'en poursuivre l'exécution, dans la mesure du possible, est renvoyé à une commission de cinq membres, composée de MM. Dufour, Moynier, Dunant, Maunoir et Appia.»*

*Ce que furent les débuts de la Commission des cinq et l'esprit dans lequel eurent lieu les premières délibérations, un témoin qui joua lui-même un rôle de premier plan, Gustave Moynier, l'a dit dans un opuscule intitulé Les dix premières années de la Croix-Rouge, qu'il fit paraître en 1873. Il y rappelait, à propos de la fondation du*

LA SOCIÉTÉ GENEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
est convoquée pour le *Lundi 9 Février 1865*, à 6 heures B.  
*précises du soir*, AU CASINO (salle de l'Rez-de-chau)

ORDRE DU JOUR.

- 1° Admission de nouveaux membres.
- 2° De la publication d'une édition populaire des classiques français.  
(Examen d'une idée émise par M. Jules SIMON.)
- 3° De l'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'infirmiers  
volontaires. (Conclusion du Livre de M. Henri DUXANT, inti-  
tulé : Un Souvenir de Solferino.)
- 4° Communication relative à la fondation d'une colonie agricole pour  
les enfants vicieux dans la Suisse romande.
- 5° Propositions individuelles.

Monsieur Ernest de Trey,  
Beauregard.

UNE DATE CAPITALE DANS L'HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE

*Gustave Moynier convoque la Société genevoise d'utilité publique, qu'il préside, à la séance au cours de laquelle sera créée la Commission de cinq membres qui devait devenir le Comité international de la Croix-Rouge.*

CICR, qu'une commission avait donc été nommée pour étudier les moyens pratiques de réaliser le programme esquissé et pour se rendre compte du parti qu'on en pouvait tirer.

« Les premiers pas de la Commission dans cette voie, écrit-il, furent un peu timides et hésitants; par sa grandeur et sa beauté même, la tâche qui lui incombait était bien ardue et elle réclamait, pour être menée à bonne fin, beaucoup d'activité et de persévérance. Malgré les obstacles sans nombre qu'elle entrevoyait, la Commission ne se découragea pas et parvint à rédiger un projet qui ne lui parut pas impossible à exécuter. Elle alla même plus loin et elle annonça, pour le 26 octobre, une réunion à laquelle furent conviés les hommes de tous les pays qui entreraient dans ses vues et pourraient l'aider de leurs conseils. »

A l'occasion du centenaire de sa fondation, le Comité international avait organisé une cérémonie solennelle qui eut lieu le 18 février 1963 à 18 h. 15, à l'aula de l'université de Genève, et qui fut suivie vers 19 h. 30 d'une réception au Palais de l'Athénée. Elle fut honorée de la présence des représentants des autorités fédérales et cantonales et des institutions internationales, des membres du corps diplomatique, de personnalités de la Ligue et de délégués de Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Dans la nombreuse assistance, on remarquait, en particulier, plusieurs descendants des cinq fondateurs. La plupart des membres du CICR étaient présents et les vice-présidents de l'institution avaient pris place sur l'estrade.

M. Léopold Boissier, président, ouvrit la cérémonie par l'allocution qu'on va lire, puis une corbeille de fleurs lui fut remise en signe des félicitations et des vœux que les collaborateurs du CICR adressaient à celui-ci pour ce grand anniversaire. Enfin, M. Pierre Boissier évoqua les premières années de la Croix-Rouge dans une conférence qui obtint un vif succès<sup>1</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> Hors-texte.